

# LA CRAU

*une ville à la campagne*

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

MARS 2024



# SOMMAIRE



## INFOS LOCALES

Pages 4-5



## PRÉVENTION DES RISQUES

Pages 6-8



## EDUCATION

Page 9



## SPORT

Pages 10-11



## TRAVAUX

Pages 12-13



## CARNAVAL DE LA CRAU

Pages 14-15



## SORTIR

Pages 16-17



## TPM - Révision du PLU

Pages 18-20



## TPM VOUS INFORME

Page 21



## INFOS DU JIS

Page 23



## AGENDA DU MOIS

Pages 24-25



## LA CRAU AUTREFOIS

Page 27



Retrouvez chaque mois le mensuel sur le site : [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr)

## INFOS LEGALES

### La Crau, une ville à la campagne

Mars 2024

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Print Concept

Distributeur : Mairie de La Crau

Imprimé à 10 000 exemplaires





Lors du premier mandat de la majorité municipale actuelle, dès 2008, notre équipe avait lancé la requalification complète du centre-ville de La Crau, afin de répondre aux objectifs suivants :

- ✓ l'embellissement et la végétalisation ;
- ✓ la création d'un parc pour enfants en cœur de ville ;
- ✓ le développement de l'attractivité des commerces ;
- ✓ l'accueil de manifestations événementielles et culturelles ;
- ✓ l'augmentation de l'offre de stationnement, intégralement gratuite ;
- ✓ l'amélioration et la sécurisation de la circulation piétonne ;
- ✓ l'apaisement de la circulation routière.

Au fil des années, le Parc du Béal a vu le jour. Les bouledromes ont pu être entièrement rénovés. Le boulevard de La République, les avenues Général De Gaulle, Jean Toucas, de la Libération, et la place Victor Hugo, ont été repensés. Le parking Jean Moulin a été révisé.

Ces réalisations s'inscrivent dans un temps long, au regard des budgets nécessaires, de la durée, de la complexité technique et admi-

nistrative de tels chantiers, et des nuisances qu'ils occasionnent pour les riverains et les usagers.

Plus de quinze ans après la première des tranches de travaux, 2024 connaîtra l'achèvement de la requalification globale du centre-ville de La Crau.

Au cours du mois mars, le parking De Lattre De Tassigny sera ainsi totalement repris. Le stationnement y sera reconfiguré, pour gagner en sécurité des piétons comme des véhicules. De nouvelles plantations viendront verdifier les espaces publics.

Enfin, à l'issue de cette phase, durant le mois de septembre, les travaux se termineront par la pose d'un nouvel enrobé phonique, et la création de trottoirs larges et aux normes, sur l'avenue du 8 mai 1945. Ce qui aura pour conséquence de malheureusement condamner le stationnement sur cette artère, qui sera toutefois compensé par de nouvelles places de stationnement issues de la reconfiguration du parking De Lattre De Tassigny.

### **Christian SIMON**

Maire de La Crau  
Conseiller Métropolitain de  
Toulon Provence Méditerranée  
Conseiller Départemental du Var  
Président du Centre De Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale du Var

## DEMANDES DE CARTE D'IDENTITÉ OU DE PASSEPORT Attention aux délais !

**Vous avez prévu un voyage cet été ? Votre enfant ou vous-même devez passer un examen prochainement ? Nous vous recommandons de vérifier dès à présent les dates d'expiration de votre carte d'identité ou de votre passeport (et de ceux de votre famille) afin, si besoin, d'effectuer au plus vite les démarches nécessaires.**

Il est en effet vivement conseillé de toujours déposer sa demande de renouvellement de carte d'identité ou de passeport **au moins 2 mois avant la date d'un éventuel départ en voyage ou d'un examen**, ceci pour éviter l'allongement des délais de fabrication dû à l'afflux des demandes.

### Une prise de rendez-vous obligatoire

Compte tenu du traitement des demandes de cartes d'identité et de passeports par un dispositif automatisé, les administrés doivent obligatoirement prendre rendez-vous pour tout dépôt de dossier.

A La Crau, la prise de rendez-vous s'effectue en ligne, via le site [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr). Le délai actuel d'attente est d'un mois environ.

Pour rappel, vous avez la possibilité d'effectuer votre démarche dans n'importe quelle mairie disposant d'une station de recueil des titres. Pour savoir si une mairie est habilitée, rendez-vous sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/>.

### À noter

L'instruction des demandes de carte d'identité et de passeport est effectuée par la plateforme régionale des services de l'Etat. Le titre est ensuite fabriqué par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés de Charleville-Mézières (Ardennes), puis expédié en Mairie où il devra être récupéré par l'administré en personne. Actuellement le délai d'obtention est, en moyenne, de 10 à 15 jours. En raison de l'accroissement très important du nombre de demandes, ce délai peut atteindre 3 à 4 semaines, à l'approche de la saison estivale.

**Infos :** Service Citoyenneté - 04.94.01.56.80



### BON À SAVOIR

✓ Pour faciliter et sécuriser votre démarche, pensez à préremplir en ligne votre demande de carte d'identité ou de passeport (ce téléservice est accessible via le site <https://passeport.ants.gouv.fr/>).

✓ Préalablement à tout projet de voyage, il est important de procéder à la vérification des documents requis (carte nationale d'identité, passeport mais aussi visa) pour l'entrée et le séjour dans votre pays de destination, auprès de l'Ambassade ou du Consulat de ce pays en France.

✓ S'agissant du passeport, il faut notamment savoir que certains pays exigent une validité minimum de cette pièce d'identité (généralement plus de 6 mois de validité à la date d'entrée dans le pays).

✓ Suivant le pays visité, un visa peut être nécessaire. Il devra être demandé auprès de l'Ambassade ou du Consulat de ce pays en France, en tenant bien compte des délais d'instruction (l'obtention en ligne est parfois possible).

✓ Concernant la carte nationale d'identité, celle-ci est suffisante **pour voyager au sein de l'Union Européenne (UE)**, si elle est bien évidemment en cours de validité.

**Attention ! Si vous devez vous rendre au Royaume-Uni** (Angleterre, Ecosse, Irlande du Nord et Pays de Galles), vous devez désormais présenter un passeport. Depuis le 28 décembre 2023, seuls les élèves mineurs français peuvent présenter une carte nationale d'identité en cours de validité, uniquement dans le cadre d'un voyage scolaire ou éducatif, d'une durée inférieure à 6 mois.

**Hors UE**, la plupart des Etats exigent un passeport valide plusieurs mois après la date prévue de retour en France.

## STAND DE LA VILLE SUR LE MARCHÉ

Un stand de la Ville de La Crau est présent sur le marché le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois, de 9h à 12h, à proximité du kiosque éphémère de la Place Victor Hugo.

**Le prochain rendez-vous est fixé le mercredi 6 mars 2024.**

Toutes les informations et documentations utiles seront à votre disposition, et vous pourrez plus particulièrement échanger avec les partenaires présents à cette occasion, à savoir :

### ✓ France Services

(accompagnement concernant les démarches administratives du quotidien et notamment les démarches en ligne),

### ✓ L'association Horizon Multimédia

(formation, prévention, innovation et accompagnement dans le domaine du numérique).



## ZOOM SUR...

### Le conciliateur de justice

Le saviez-vous ? Le recours à un conciliateur de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable, sans procès. A La Crau, Achille FACON tient une permanence hebdomadaire en Mairie, et vous reçoit sur rendez-vous pour tenter d'apporter une solution à vos différends de la vie quotidienne.

#### Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par le Président de la Cour d'Appel. Il a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des litiges qui lui sont soumis. Il est chargé d'écouter les parties et d'instaurer un dialogue constructif entre elles, afin de leur proposer la meilleure solution à leur conflit.

#### Pour quels types de litiges peut-il intervenir ?

Vous pouvez recourir à un conciliateur dans les cas suivants :

- ✓ Problèmes de voisinage : plantations non entretenues, nuisances sonores, bornage, mitoyenneté, droit de passage, etc.
- ✓ Différends concernant le logement : conflits dans le cadre d'une copropriété, entre un locataire et son propriétaire ou entre locataires d'un même immeuble, mais aussi litiges avec des entreprises de travaux (malfaçons ou abandon de chantier par exemple).
- ✓ Différends relatifs à un contrat de travail et en matière prud'homale
- ✓ Litiges liés au droit de la consommation : contestation de factures, impayés, litige avec une assurance, une banque, un opérateur de téléphonie, etc.
- ✓ Litiges entre commerçants
- ✓ Litiges en matière de droit rural

**Important !** Le recours au conciliateur de justice est obligatoire pour les litiges portant sur le paiement d'une somme inférieure à 5 000 € (préjudice, retard de paiement, etc.).

En revanche, le conciliateur ne peut intervenir dans les conflits familiaux qui sont de la seule com-

pétence du juge aux affaires familiales, et dans les conflits avec l'administration pour lesquels vous pouvez saisir le Défenseur des Droits ou le Tribunal Administratif.

#### Comment saisir le conciliateur ?

L'intervention du conciliateur de justice peut être demandée soit directement par l'une des deux parties en conflit pour éviter une action en justice, soit par le juge qui peut lui-même décider de le saisir afin de trouver une solution négociée.

#### Comment se déroule une conciliation ?

Le conciliateur reçoit tout d'abord chaque partie de manière individuelle, puis organise une réunion de conciliation en présence des deux. Il peut également, si besoin, se déplacer sur le terrain afin de mieux cerner les données du problème.

Si un compromis parvient à être établi, les parties signent un constat d'accord qui a valeur de jugement.

Si toutefois une des deux personnes ne se présente pas à une convocation ou si les parties n'ont pu s'entendre sur un règlement amiable, la conciliation échoue. Les intéressés pourront alors demander le règlement du litige devant le tribunal compétent.



## INFOS LOCALES

### Achille FACON, Conciliateur de justice de La Crau

Ingénieur de formation, Achille FACON a également suivi une formation au sein de la prestigieuse école HEC. Après une carrière dans le domaine de l'industrie, il est aujourd'hui retraité et occupe les fonctions de conciliateur de justice bénévole depuis 10 ans.

Nommé par le Président de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, il exerce sous la responsabilité du Vice-Président du Tribunal de Toulon. Affecté successivement sur les secteurs de Toulon/Le Revest, Evenos et La Valette, il exerce aujourd'hui exclusivement à La Crau et ne peut donc être saisi que pour des dossiers concernant des personnes domiciliées à La Crau, des professionnels établis à La Crau ou des biens se situant à La Crau.

#### En 2023, il a été saisi pour 169 dossiers :

- ✓ 80 ont abouti à un accord,
- ✓ 54 ont fait l'objet d'un constat de carence (c'est-à-dire qu'une partie n'a pas donné suite après convocation),
- ✓ 18 ont fait l'objet d'un constat d'échec (aucune solution amiable n'a été trouvée),
- ✓ 17 étaient non fondés.

Voici, pêle-mêle, quelques exemples de litiges pour lesquels il a été dernièrement sollicité : problèmes d'état des lieux, non règlement de solde, non-paiement de salaire par un employeur, problème de droit de passage sur un chemin privé, malfaçons de travaux, litige avec un garagiste et un pisciniste, conflit de voisinage pour l'implantation d'une piscine, non-paiement de loyer, litige avec un opérateur de téléphonie, etc.

#### Comment prendre rendez-vous ?

Achille FACON est présent en Mairie de La Crau, tous les lundis après-midi. Si vous souhaitez le rencontrer, il convient au préalable de prendre rendez-vous auprès du Cabinet du Maire au 04.94.01.56.94.

Vous pouvez également le contacter par mail, à l'adresse suivante :

[achille.facon@conciliateurdejustice.fr](mailto:achille.facon@conciliateurdejustice.fr)

# PRÉVENTION DES RISQUES

## PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT Tous concernés, toute l'année !



**Hervé CILIA**  
Adjoint au Maire délégué  
à la Prévention des Risques Majeurs,  
à la Sécurité et à la Police

Tout comme l'ensemble du département du Var, notre commune est particulièrement exposée au risque incendie. Chaque été de nombreux incendies ravagent nos forêts et leurs conséquences sont véritablement dramatiques autant d'un point de vue humain, qu'économique, matériel et environnemental. De plus, avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses. C'est pourquoi nous devons tous nous sentir concernés et appliquer les mesures de prévention qui s'imposent en matière de débroussaillage et d'emploi du feu.

### L'OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Avec ses nombreux espaces boisés, la commune de La Crau est classée en zone très sensible face au risque de feu de forêt. **Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure protection pour vous, vos biens et la nature environnante.** Il permet ainsi de réduire les départs de feu, de limiter la propagation du feu et de diminuer son intensité, de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers et de les sécuriser.

#### Qui est concerné ?

Dans le département du Var, le débroussaillage est une obligation réglementée par l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015. **Tout propriétaire d'un terrain situé en forêt, ou à moins de 200m d'une zone forestière, est tenu de débroussailler son terrain et le chemin d'accès.**

**Nouveau !** Une carte en ligne, dénommée Zonage Informatif des OLD (Obligations Légales de Débroussaillage), permet aux particuliers de pouvoir localiser leur terrain en renseignant simplement leur adresse, et de savoir s'ils sont soumis à l'obligation de débroussailler. Pour accéder à cette carte, rendez-vous sur le site : [www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage](http://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage).

#### Quand débroussailler ?

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré de manière permanente, tout au long de l'année. Les périodes les plus favorables aux travaux de débroussaillage sont lorsque les végétaux ont perdu leurs feuilles (de l'automne au début du printemps). **Pour ceux qui n'ont pas encore rempli leur obligation, le débroussaillage c'est donc dès maintenant !** En raison du risque important d'incendie, celui-ci ne doit bien évidemment pas être réalisé en été, de même qu'à toute période de fortes températures et de faible hygrométrie.

#### Où débroussailler ?

##### ✓ Hors zone urbaine

Le débroussaillage doit être effectué dans un rayon de 50 m aux abords de toute construction (y compris sur les fonds voisins) et sur 2m de part et d'autre des chemins d'accès.

**Attention !** Si vous devez intervenir sur le terrain de votre voisin, vous devez au préalable lui demander une autorisation par courrier recommandé, en l'informant des travaux prévus. En cas de refus, les opérations de débroussaillage sont à sa charge et deviennent de sa responsabilité.

##### ✓ En zone urbaine

L'obligation de débroussailler est étendue à la totalité du terrain, quelle que soit sa superficie, lorsqu'il est situé en zone urbaine délimitée par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans une ZAC ou un lotissement, ceci même s'il est dépourvu de construction.



## Comment débroussailler ?

Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur votre terrain, autour de votre habitation et autres équipements. Il ne vise pas à la suppression totale de la végétation et ne s'assimile ni à une coupe rase, ni à un défrichage.

**Vous devez débroussailler les abords de vos bâtiments, dans une zone de 50 mètres \***



\* vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

## Les conseils à suivre



**Supprimer les arbustes** sous les arbres.



**Couper la végétation basse** (herbes, broussailles...)



**Élaguer les arbres** conservés.



**Couper les végétaux et branches** des arbres et arbustes proches des constructions.



**Couper les arbustes morts** et les branches sèches.



**Couper les branches des arbres** afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.



**Limiter l'importance des haies** et les éloigner des bâtiments.



**Éliminer les déchets** par broyage, compostage ou mise en déchetterie.



**Éloigner les réserves de bois** ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.



**Nettoyer les gouttières et les toits** pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.

## Les sanctions en cas de non-respect de l'obligation de débroussaillage

Tout contrevenant s'expose à une amende allant de 135 € à 750 €, voire 1 500 € si le terrain concerné est implanté en zone urbanisée. De plus, dans le cas d'une mise en demeure restée sans effet, il s'expose à une amende de 30 € par m<sup>2</sup> non débroussaillé.

La Commune peut également vous adresser une mise en demeure de réaliser le débroussaillage, en l'assortissant d'une astreinte d'un montant maximal de 100 € par jour. L'astreinte sera à payer jusqu'à réalisation des travaux, ou jusqu'à ce que la Commune les fasse réaliser d'office, à vos frais. Une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m<sup>2</sup> non débroussaillé peut également être prononcée.

Enfin, si le fait de ne pas avoir débroussaillé a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, vous pouvez être condamné à une peine allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende (s'il s'agit de votre logement, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire de 5 000 €).

**Pour plus de détails sur la réglementation relative au débroussaillage, n'hésitez pas à consulter le site [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr) (Rubrique Actions de l'Etat > Forêt > Débroussaillage).**

### PROPRIÉTAIRES :

#### la Mairie vous conseille

Vous êtes peut-être concernés par l'obligation de débroussaillage, mais vous ne savez pas comment procéder... Vous pouvez contacter le Service de Police Municipale et prendre rendez-vous avec un agent spécialement formé à cette problématique. Il se déplacera directement sur votre terrain ou à votre domicile pour vous indiquer précisément la végétation qu'il convient d'éliminer pour respecter la réglementation et préserver au mieux votre habitation ou vos biens.

**Pour plus d'infos ou pour prendre rendez-vous, merci de contacter l'Accueil de la Mairie : 04.94.01.56.80.**

# PRÉVENTION DES RISQUES

## L'EMPLOI DU FEU

L'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 réglemente strictement l'emploi du feu au regard des risques d'incendie.

**Interdiction du brûlage des déchets verts**  
**Il est interdit tout au long de l'année et en tout lieu du département du Var de brûler à l'air libre les déchets verts produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises. Le non-respect de cette interdiction est passible d'une contravention de 3<sup>ème</sup> classe.**

Cette interdiction permet de limiter au maximum tout risque de propagation d'incendie. Elle permet également de lutter contre la pollution de l'air en évitant l'émission de particules fines et de composés cancérigènes et de limiter les troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée.

### À NOTER

Des solutions efficaces existent pour traiter les déchets verts. Le compostage, le paillage ou le broyage peuvent ainsi permettre de valoriser utilement ces déchets. Pour les déchets plus encombrants ou non réutilisables sur place, vous pouvez avoir recours au dépôt en déchetterie ou au service de collecte des encombrants et déchets verts à domicile.

### Pas de feu en forêt

A l'intérieur ou à moins de 200m des forêts, il est interdit au public, toute l'année :

- ✓ de porter ou d'allumer des feux nus (flammes à l'air libre),
- ✓ de jeter des mégots de cigarette ou tout autre objet en ignition.

Il est par ailleurs interdit de fumer en période rouge, dans les forêts et sur les voies qui les traversent.

Le non-respect de ces interdictions est passible d'une contravention de 4<sup>ème</sup> classe et des sanctions pénales sont prévues en cas d'incendie.

### Dérogations exceptionnelles (sous conditions – se renseigner en Mairie)

- ✓ Brûlage de déchets verts pour les agriculteurs et forestiers
- ✓ Brûlage de déchets verts pour l'élimination d'organismes nuisibles (charançon rouge du palmier, chancre coloré du platane)

- ✓ Pour faciliter le débroussaillage obligatoire
- ✓ Motifs d'intérêt général (dérogation accordée seulement par la préfecture)
- ✓ Feux d'artifice et feux de cuisson

Ces dérogations s'appliquent différemment suivant la période :

✓ **En période ROUGE** (risque très fort d'incendie), **du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre**, l'emploi du feu est interdit, sauf en cas de dérogation préfectorale concernant uniquement les travaux d'intérêt général.

✓ **En période ORANGE** (risque fort) **du 1<sup>er</sup> février au 31 mars**, l'emploi du feu pour les cas dérogatoires est possible **après déclaration en mairie**.

✓ **En période VERTE** (risque modéré), **du 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier et du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai**, l'emploi du feu pour les cas dérogatoires est possible sans formulaire déclaratif.

### Attention !

**L'emploi du feu pour ces cas dérogatoires reste interdit lorsque le vent est supérieur à 40 km/h et lors de tout épisode de pollution de l'air.**

### + D'INFOS

Service Citoyenneté – 04.94.01.56.80  
Site internet Préfecture : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

### RAPPEL

#### L'accès au Fenouillet est interdit aux véhicules.

Afin de préserver le site et de limiter le risque d'incendie, un arrêté municipal interdit la circulation sur l'ensemble du massif du Fenouillet situé sur le territoire communal, à tout véhicule à moteur (sauf aux riverains). De fait, le stationnement des véhicules est également interdit. Ces interdictions sont permanentes et ne se limitent pas à la saison estivale.



## RETOUR SUR ...

### L'élection des représentants des parents d'élèves au Comité de la Caisse des Ecoles

L'élection relative au renouvellement des membres représentant les parents d'élèves au sein du Comité de la Caisse des Ecoles s'est déroulée fin janvier 2024.

Les parents des enfants scolarisés dans les écoles de la commune étaient invités à faire acte de candidature avant le 9 janvier 2024, afin d'investir les 8 sièges à pourvoir. 10 candidatures ont été reçues avant la date limite de dépôt.

Les opérations de vote ont eu lieu entre le 22 et le 31 janvier 2024. **1 500 familles étaient invitées à s'exprimer par correspondance, mais seuls 129 bulletins ont été réceptionnés.**

Le dépouillement était organisé le 1<sup>er</sup> février 2024, en présence des candidats et a permis d'élire les 8 nouveaux membres titulaires du Comité, ainsi que 2 suppléants.

#### RAPPEL

La Caisse des Ecoles est un établissement public administratif communal obligatoire pour les villes de plus de 3 500 habitants. A La Crau, elle est administrée par un Comité composé paritairement de :

- ✓ 8 membres du Conseil Municipal dont le Maire, Christian SIMON, qui en est le Président, et Elodie TESSORE, Maire-Adjointe déléguée à l'Education, qui en est la Vice-Présidente ;
- ✓ 8 membres représentant les parents d'élèves, élus pour 3 ans.

La Caisse des Ecoles est dotée d'un budget propre et exerce sa compétence principalement en matière de restauration scolaire. Elle a également vocation à débattre de dossiers importants tels que l'étude des périmètres scolaires, ou les prévisions et propositions de répartition des effectifs.

## ÊTRE PARENT À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Un « café parent » était proposé les 12 et 13 février derniers, respectivement dans les écoles maternelles Marie MAURON et Marcel PAGNOL, sur le thème « Être parent à l'ère du Numérique ». Proposées en partenariat avec l'association Horizon Multimédia, ces réunions avaient pour but de sensibiliser les parents sur les pratiques numériques de leurs enfants et de leur apporter des conseils sur la gestion des nombreux écrans (télé, smartphone, tablettes, ordinateur) auxquels ces derniers sont exposés, bien souvent de manière trop importante, dès leur plus jeune âge.



Les élèves sélectionnés pour la demi-finale départementale de Scrabble



Alix, Kym et Nolwen



# EDUCATION



**Elodie TESSORE**  
Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires

## ÉCOLE JEAN GIONO

### Participation au Championnat Départemental de Scrabble

L'école élémentaire Jean GIONO a de nouveau participé au Championnat Départemental de Scrabble Scolaire, sous l'égide de la Fédération Française de Scrabble. La 1<sup>ère</sup> phase de sélection a été réalisée par les enseignants, parmi les élèves de CM1 et de CM2. Ce sont 23 élèves qui ont ainsi été sélectionnés pour la demi-finale qui s'est déroulée le 2 février dernier, au sein de l'école et en présence de Gérard MICHEL, délégué scolaire de la Fédération Française de Scrabble. Voici les trois lauréates de l'épreuve :

- ✓ 1<sup>ère</sup> place : Alix ANTHIERENS
- ✓ 2<sup>ème</sup> place : Kym BOURRAT-BLONDON
- ✓ 3<sup>ème</sup> place : Nolwen LORRE

Toutes les trois ont eu l'honneur de représenter l'école, lors de la finale départementale qui rassemblait 50 candidats, le 17 février à Toulon. Notons la belle performance de Nolwen qui a terminé à la 16<sup>ème</sup> place, et celle d'Alix qui a décroché la 8<sup>ème</sup> place, conservant donc une chance d'être sélectionnée pour la finale nationale à Paris. Bravo et félicitations à nos trois jeunes crauloises !

## L'ACRAUTRAIL

## La nouvelle association crauroise qui va vous faire courir !



**Marie-Claude GARCIA**

Adjointe au Maire déléguée aux activités et vie associative sportives



Vous aimez courir en pleine nature et appréciez les parcours vallonnés offerts par les collines de La Crau et des environs ? Ne courez plus seul(e) et rejoignez un groupe de passionnés !

L'Acrautrail est une toute nouvelle association sportive, qui a vu officiellement le jour le 22 janvier 2024. A sa tête, on retrouve une équipe composée de Sébastien COLONNA (Président), Jean-Dominique COLONNA (Vice-Président), Laurence COLONNA (Secrétaire) et Romain JOLIT (Trésorier).

Sébastien pratique le trail en club depuis plus de 10 ans et encadre également des séances d'entraînement depuis 7 ans. Après avoir suivi une formation certifiante selon la méthode de Sébastien CORNETTE, ancien athlète de haut niveau et intervenant auprès de la Clinique du Coureur, il fait bénéficier l'association crauroise du label « Ecole de Trail ». Soulignons que seuls deux clubs varois disposent de ce label : Fréjus et La Crau à présent !...

Avec ce label, l'objectif essentiel est de rendre le trail accessible à tous. « Les séances d'entraînement sont adaptées à un groupe varié de coureurs, des débutants aux compétiteurs pratiquant sur tous formats de course, du trail court de 15km à l'ultra trail de 172 km !... », souligne Sébastien COLONNA qui a accès à l'ensemble des supports pédagogiques proposés par le centre de formation de « l'Ecole de Trail », et qui fait partie intégrante du réseau des coachs labellisés.

Sébastien propose ainsi des séances collectives encadrées, les lundis et jeudis, à 18h45. Le programme de ces séances est varié : celles-ci se déroulent soit en nature (à La Crau ou aux alentours), soit sur piste, sur les installations du Parc des Sports Louis Palazy. Les points de regroupement sont commu-

niqués en amont, sur la page Facebook du club. « Les échauffements se font en commun et les exercices spécifiques sont ensuite adaptés aux objectifs de chacun », explique Sébastien. En fait, sa volonté est avant tout de créer une véritable communauté de coureurs sur La Crau : « Rejoindre l'association, c'est ne plus courir seul et rejoindre un cadre sécurisant, notamment pour les féminines. C'est aussi une opportunité non seulement d'échanger sur des idées de parcours, sur les compétitions, mais aussi d'organiser des séances dominicales non encadrées, entre adhérents ».

En matière de compétitions, Sébastien essaie de concerter les coureurs pour fixer des échéances communes et réunir ainsi le maximum de participants.

« L'effet de groupe est un levier important en termes de motivation, en particulier lors des séances d'entraînement » indique-t-il. Le club craurois participera ainsi au Trail de Signes, les 13 et 14 avril, puis au Trail des Maures, les 18 et 19 mai.

Enfin, dans le même esprit de cohésion, l'équipe de l'Acrautrail prévoit d'organiser des sorties trail « week-end » permettant de découvrir de nouveaux sites un peu plus éloignés, de même que des moments conviviaux entre adhérents.

#### Infos pratiques :

- ✓ Club ouvert à tous niveaux, dès l'âge de 18 ans : débutants, loisirs, confirmés, compétiteurs...
- ✓ Entraînements collectifs les lundis et jeudis à 18h45
- ✓ Contacts : 06.18.84.46.44 / lacrautrail@gmail.com
- ✓ Pages Facebook et Instagram : @lacrautrail



# CALENDRIER DES RENCONTRES SPORTIVES

Voici le calendrier des prochaines rencontres sportives prévues « à domicile », concernant les équipes fanions des clubs craurois de sport collectif. N'hésitez pas à venir les encourager !



## US CARQUEIRANNE / LA CRAU FOOT

### Equipe Masculine Régionale 2

**Dimanche 17 mars**

USCC – Aubagne  
Complexe Sportif de l'Estagnol - 15h

**Dimanche 7 avril**

USCC – Endoume  
Complexe Sportif de l'Estagnol - 15h



## US CRAUROISE HANDBALL

### Equipe Masculine Nationale 1

**Samedi 2 mars**

US Crauroise HB –  
Billère Handball Pau Pyrénées  
Complexe Sportif de l'Estagnol - 19h

**Samedi 23 mars**

US Crauroise HB –  
Bordeaux Bruges Lormont Handball  
Complexe Sportif de l'Estagnol  
*Horaire à confirmer*  
Infos sur [www.uschandball.fr](http://www.uschandball.fr)

### Equipe Masculine -18 ans Championnat de France

**Samedi 23 mars**

US Crauroise HB –  
Handball Club Cournon d'Auvergne  
Complexe Sportif de l'Estagnol - 18h30

**Samedi 1<sup>er</sup> avril**

US Crauroise HB – Avenir Vaucluse  
Complexe Sportif de l'Estagnol  
*Horaire à confirmer*  
Infos sur [www.uschandball.fr](http://www.uschandball.fr)



## RUGBY CLUB HYERES / CARQUEIRANNE / LA CRAU

### Equipe Masculine Nationale

**Samedi 9 mars**

RCHCC – CS Vienne Rugby  
Stade André VERAN (Le Pyanet, Hyères)  
15h30

**Samedi 30 mars**

RCHCC – Racing Club Narbonnais  
Stade André VERAN (Le Pyanet, Hyères)  
15h30

# ACTION CARITATIVE



**Marie-Ange BUTTIGIEG**  
Conseillère Municipale déléguée  
aux actions et à la vie associative  
à vocation caritative et sanitaire

## TELETHON REMISE DU CHÈQUE À L'AFM

Bilan très satisfaisant pour la dernière édition du Téléthon. Les différents événements et animations organisés par La Crau'ch Cœurs et de nombreuses associations crauroises ont en effet permis de récolter la somme totale de 16 500 euros. Pour mémoire, ce montant était 14 000 euros en 2022.

Christian SIMON, Maire de La Crau et Marie-Ange BUTTIGIEG, Conseillère Municipale

et Présidente de La Crau'ch Cœurs ont remis officiellement le chèque correspondant aux sommes récoltées au représentant départemental de l'Association Française pour la Myopathie (AFM) – Téléthon.

Bravo aux Crauroises et aux Craurois pour leur générosité et un grand merci aux bénévoles qui, par leur mobilisation et leur dévouement, ont permis la réussite de ce Téléthon 2023.

Les bénévoles qui ont participé à l'organisation du Téléthon 2023 à La Crau





**Jean-Pierre EMERIC**  
Adjoint au Maire  
et Conseiller Métropolitain  
délégué à la Voirie

## REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU 8 MAI 1945 ET DU PARKING MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

### L'AVENUE DU 8 MAI 1945

La 1<sup>ère</sup> phase des travaux comprenant la réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement est achevée.

**Le chantier reprendra en septembre 2024. Cette 2<sup>ème</sup> phase permettra la réalisation des travaux de surface comprenant :**

- ✓ la reprise et l'élargissement des trottoirs,
- ✓ la réfection complète de la chaussée avec la pose d'un enrobé phonique et la mise en place d'un plateau traversant au niveau des résidences du Balcon du Béal,
- ✓ le renouvellement de l'éclairage public,
- ✓ la pose d'un nouveau mobilier urbain,
- ✓ la pose de jardinières suspendues.

Concernant le stationnement, la nécessité de mise aux normes des trottoirs impose la suppression des 15 emplacements existants. Il ne sera donc plus possible de stationner dans l'avenue à l'issue des travaux. Notez toutefois qu'un nombre équivalent de places supplémentaires de stationnement sera aménagé à proximité, sur le Parking De Lattre De Tassigny.

### À SAVOIR

Le planning des travaux initialement prévu a évolué, permettant ainsi d'intercaler la requalification du Parking De Lattre De Tassigny (voir détails ci-après). Les travaux de surface n'interviendront donc qu'une fois que le chantier du parking tout proche sera terminé, ceci pour ne pas risquer de détériorer un ouvrage refait à neuf par des rotations de camions et autres engins de chantier.



## LE PARKING MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

Les travaux de requalification du parking ont débuté fin février et se poursuivront jusqu'au mois de juillet prochain.

Sont notamment prévus :

- ✓ la reprise du réseau pluvial,
- ✓ le réaménagement des espaces de stationnement,
- ✓ la création de cheminements piétons sécurisés,
- ✓ la réfection des trottoirs existants,
- ✓ le réaménagement des espaces verts,
- ✓ la mise en place d'un nouveau réseau d'éclairage public fonctionnant à l'énergie solaire.

Précisons que l'espace sécurisé situé au droit de l'école Jean Aicard sera réaménagé en priorité, afin d'impacter le moins possible les entrées et sorties des élèves.

En outre, l'aménagement du parking a été pensé de manière à limiter le plus possible la vitesse des véhicules. Un cheminement de circulation à sens unique sera donc instauré de l'Avenue du 8 mai 1945 vers la Rue de la Panouche. L'accès à cette voie sera d'ailleurs élargi, afin de faciliter le double sens de circulation sur sa portion située entre le parking et l'église.

Enfin, les conteneurs enterrés d'ordures ménagères et de tri sélectif seront déplacés sur l'Avenue du 8 mai 1945, au niveau de la Rue Corneille. Cette dernière rue sera également réaménagée, avec création d'un second accès à l'Avenue du 8 mai pour permettre la circulation des bus scolaires.

## DES TRAVAUX RÉALISÉS EN CONCERTATION AVEC LES RIVERAINS

Les riverains de l'Avenue du 8 Mai 1945 et du Parking De Lattre De Tassigny étaient invités à une réunion publique, le 19 février dernier en Mairie, en présence de Christian SIMON, Maire de La Crau, d'Éric BERTRAND, Directeur de l'Antenne Métropolitaine, et des représentants de l'entreprise COLAS qui est en charge de la réalisation des travaux. Tous ont pu prendre connaissance du projet de requalification et faire part de leurs questions. Quelques modifications ont pu être apportées au projet initial, afin de prendre en compte leurs remarques et suggestions.

## GROUPE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL

L'entrée de l'école a été réaménagée de façon à sécuriser les rentrées et sorties des élèves, en permettant aux parents d'accompagner les enfants, et de venir les chercher, directement dans la cour d'accès à l'établissement.

Une clôture a été posée et deux portails installés, afin de différencier l'accès aux classes maternelles et élémentaires.



**Alain ROQUEBRUN**  
Adjoints au Maire  
délégué aux bâtiments  
communaux



*Alain ROQUEBRUN accompagné d'Elodie TESSORE,  
Adjointe déléguée à l'Éducation*



# EVENEMENT



**Gérard VIVIER**

Conseiller Municipal délégué  
à la programmation et vie  
associative culturelle



**Emmanuel BIELECKI**

Conseiller Municipal délégué à  
la programmation festive et vie  
associative événementielle

## TOUS À VOS DÉGUISEMENTS !

Clowns, princesses, pirates et autres super-héros... Nous vous attendons tous, petits et grands, avec vos plus beaux déguisements à l'occasion du Carnaval de La Crau, samedi 16 mars, dès 14h30.

Venez profiter d'un très bel après-midi festif qui débutera par la parade animée en centre-ville avec marionnettes géantes, musique et danseuse brésiliennes, et le procès du Caramantran.

Puis place aux jeux et à l'amusement ! Le Parc du Béal vous accueillera pour de nombreuses animations ludiques et récréatives à pratiquer en famille telles que jeux de société XXL, baby-foot humain géant, jeux de café, etc.





# LE PROGRAMME

## LA PARADE

**14h30** - RDV au Parc du Béal pour la parade.

**14h45** - Départ de la parade animée avec :

- Les marionnettes géantes de la C<sup>ie</sup> Caramantran
- Les percussions brésiliennes et les danseuses de la C<sup>ie</sup> Bandasaï
- Les danseuses brésiliennes et les musiciens de la C<sup>ie</sup> Exotica Danse

## LE PROCÈS DU CARAMANTRAN

**15h15** - Place Félix Reynaud

Cet affreux personnage, responsable de tous les maux de l'hiver, sera jugé et brûlé en place publique, et la fête continuera au son des rythmes brésiliens...

## LE PARC S'AMUSE !

**15h45** - Parc du Béal

(en cas d'intempéries, rendez-vous à l'Espace Jean-Paul Maurric)

Retour au Parc du Béal, afin de profiter de nombreux jeux rigolos pour petits et grands (*Alizé événement*) :

- Baby-foot humain géant
- Jeux de société XXL (petits chevaux, mikado)
- Twister géant
- Jeux de café (baby-foot, jeu de palet électronique)
- Sumos adultes et enfants

Et aussi :

- Stands maquillage (*Nadia et Capucine*)
- Sculpteur de ballons  
(*Alain Durand - Lord Ballooning de l'association 3/12*)
- Photobooth (*Kilubox*)
- La barque à bulles (*Alegri-arts*)

Différents stands payants seront également à votre disposition dans le Parc :

- Jeux de fête foraine (pêche aux canards, tir à la carabine, jeux de fléchettes)
- Crêpes, donuts, gaufres, churros, barbes à papa, bonbons, chocolat chaud et café

## ATTENTION !

Les enfants devront être accompagnés d'un adulte  
Les confettis sont interdits dans le Parc





**Gérard VIVIER**

Conseiller Municipal délégué à la programmation et vie associative culturelle



**Emmanuel BIELECKI**

Conseiller Municipal délégué à la programmation festive et vie associative événementielle

## EXPOSITION DE L'ATELIER COULEURS DU CCSC

Du vendredi 1<sup>er</sup> au vendredi 29 mars 2024

**Bibliothèque Jean d'Ormesson**  
**Entrée libre**

L'Atelier Couleurs, animé par Rosine BONDOUX, regroupe de nombreux peintres amateurs, au sein du Cercle Culturel Social Craurois (CCSCC). Ils seront 14 à exposer leurs œuvres dans les locaux de la Bibliothèque, tout au long du mois de mars. Sans thème imposé, tous ont laissé libre cours à leur inspiration et à leur esprit créatif dans différents styles de peinture.

L'exposition sera accessible aux horaires d'ouverture habituels de la Bibliothèque : le lundi et le mercredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.



L'Atelier Couleurs expose à la bibliothèque de La Crau

## SALON DES ARMES ANCIENNES ET MILITARIA

Dimanche 10 mars 2024

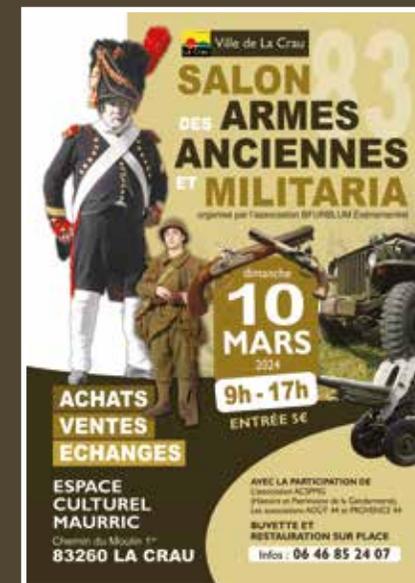
Espace Culturel Maurric de 9h à 17h

L'association crauroise BFURBLUM Événementiel organise la 8<sup>ème</sup> édition de ce salon. De nombreux exposants d'armes anciennes d'exception et d'objets militaires seront présents. Collectionneurs et amateurs pourront retrouver des pièces variées et de toutes époques.

A noter également la présence des associations ACSPMG (Association des Collectionneurs pour la Sauvegarde du Patrimoine de la Maréchaussée de la Gendarmerie), Août 44 et Provence 44.

Buvette et restauration sur place.

**Entrée : 5 €**  
**Infos : M. DERRO**  
06.46.85.24.07



# SOIRÉE LATINO SBK

Samedi 23 mars 2024

Espace Culturel Maurric  
à partir de 19h

Le Comité Officiel des Fêtes (COF) et l'association Les Z'Acraudanse vous proposent une totale immersion dans l'univers festif et ensoleillé des danses latines !

Venez profiter de cours de danse encadrés par des professeurs de renom, accessibles et adaptés à tous niveaux, débutants ou confirmés :

✓ de 19h30 à 20h30 :

Cours de Kizomba avec Fabien et Elsa

✓ de 20h30 à 21h30 :

Cours de Bachata avec Cyril et Maëva

Puis, à partir de 21h30, place à la grande soirée SBK avec DJ Pat 6.0 et de nombreuses animations assurées par les Z'Acraudanse et la Kiz Addikt, dans une ambiance 100% « caliente ».

Buvette et petite restauration sur place à prix très doux

**Entrée :** 10 € avec 2 cours

**Infos :** 06.66.65.90.35 / leszacraudanse@gmail.com



# LA CHASSE AUX OEUFS

Samedi 30 mars 2024

Parc du Béal de 10h à 12h

Cette animation est exclusivement réservée aux enfants de 2 à 10 ans.

**Le concept :** à partir d'une feuille de route, les enfants partiront à la recherche d'images dans les allées du Parc du Béal, afin de reconstituer un mot mystère et gagner leur ballotin de chocolats de Pâques !

Les mascottes « lapin » seront présentes pour les encourager...

**Attention ! Les places sont limitées.**

**Inscriptions obligatoires en ligne :**

à partir du 1<sup>er</sup> mars, via le site [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr)

**Infos :**

Service Animation et Promotion de la Ville – 04.94.01.56.80

# VIDE DRESSING

Samedi 6 avril 2024

Espace Culturel Maurric de 9h à 17h

Après le succès de sa bourse aux jouets en novembre dernier, le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles des Employés Municipaux (COSCEM) organise son premier vide-dressing, le 6 avril.

Vous souhaitez faire de la place dans vos armoires et donner une seconde vie à vos vêtements et accessoires de mode tels que chaussures, bijoux fantaisie, sacs, chapeaux, lunettes, etc. ? N'hésitez pas à vous inscrire dès à présent.

**Tarif :** 10 € par table (2 tables maximum par personne)

**Inscriptions :** lors des permanences du COSCEM en Mairie, le mercredi de 9h à 11h30 (places limitées)

**Infos :**

07.67.78.80.58

[coscem.lacrau@gmail.com](mailto:coscem.lacrau@gmail.com)



## LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE LA CRAU



**Jean-Pierre EMERIC**  
Adjoint au Maire  
et Conseiller Métropolitain  
en charge de l'Aménagement  
du Territoire

### OUVERTURE A L'URBANISATION DES ZONES "AU" DANS LA RÉVISION DU PLU DE LA CRAU

En application de l'article R151-20 du Code de l'Urbanisme, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) peuvent délimiter des zones destinées à être urbanisées, les zones « AU <sup>1</sup> » (anciennement zones « NA <sup>2</sup> » des POS <sup>3</sup>).

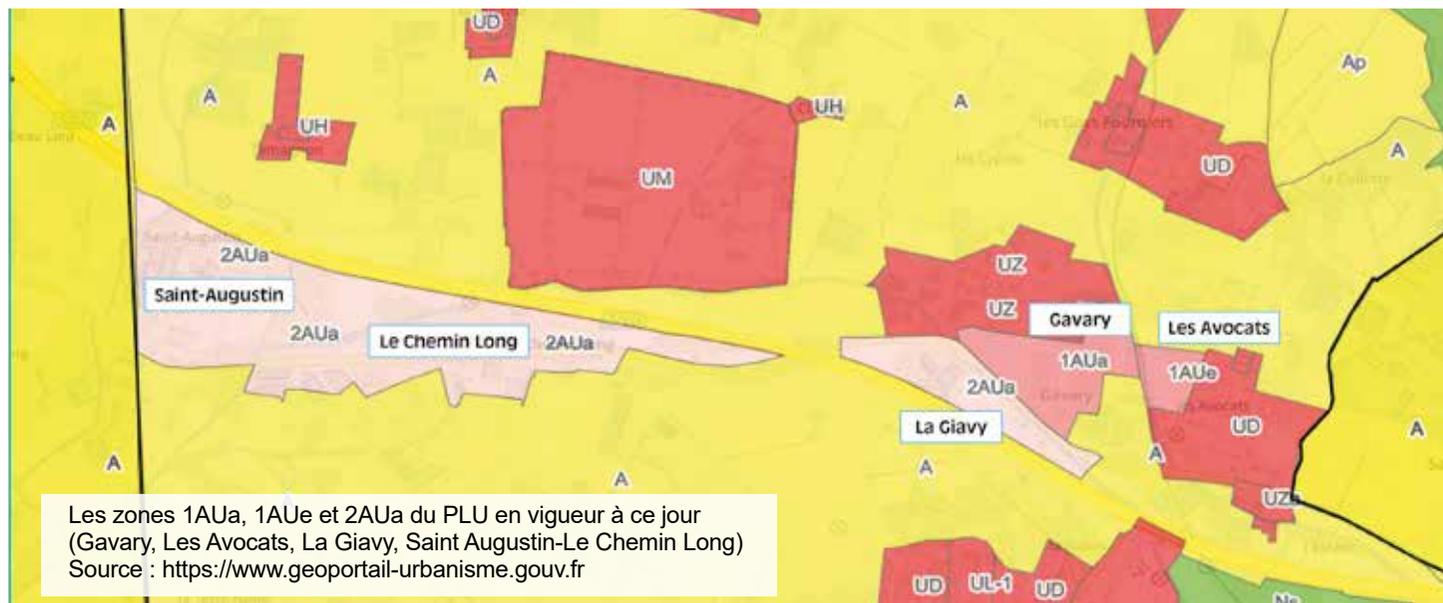
Par principe, les zones à urbaniser sont destinées à être constructibles à terme. Néanmoins, il existe deux catégories de zone AU :

- Réglementées ou ouvertes (R) ;
- Strictes ou fermées (S).

L'ouverture à l'urbanisation de ces zones dépend alors de la présence ou non des voies et réseaux suffisants à leur proximité immédiate. Si les voies et réseaux présents à proximité sont suffisants pour desservir les futures constructions de la zone AU, celles-ci pourront être autorisées au fur et à mesure de l'aménagement de la zone. Dans le cas contraire, l'ouverture à l'urbanisation de la zone devra prendre le chemin, soit d'une modification, soit d'une révision du PLU.

Les zones « AU » du PLU en vigueur à ce jour sont au nombre de sept.

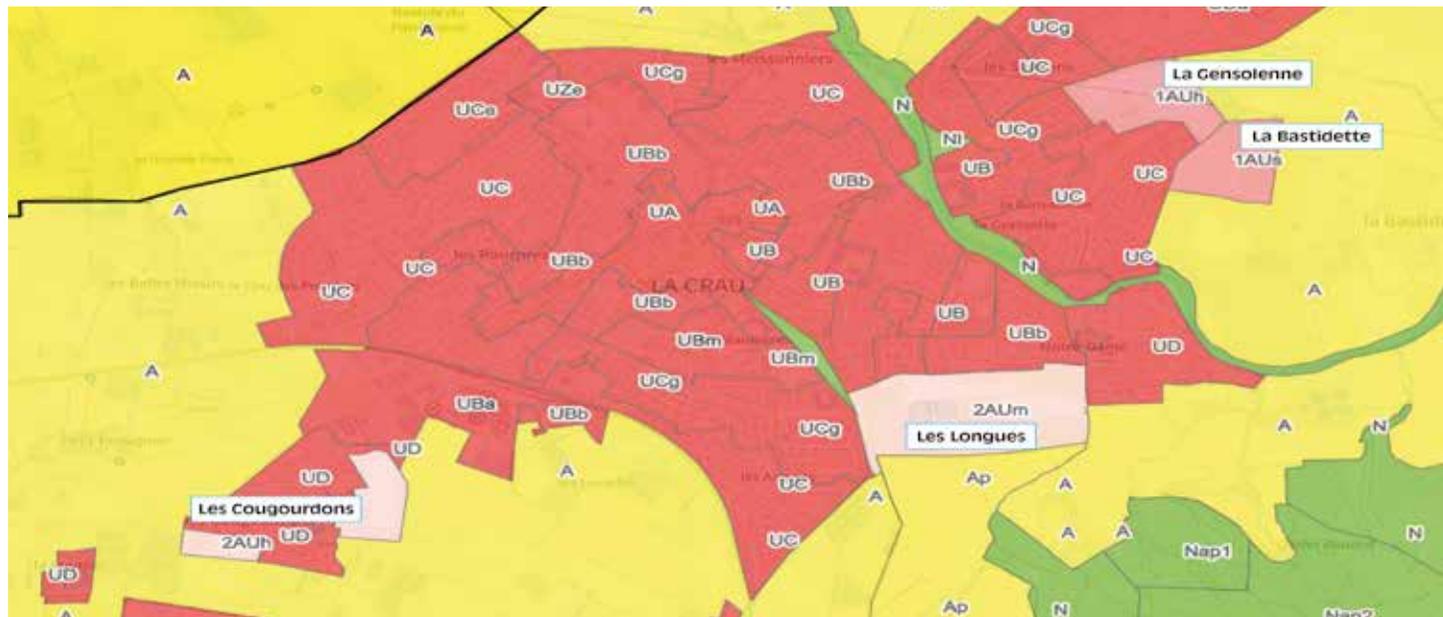
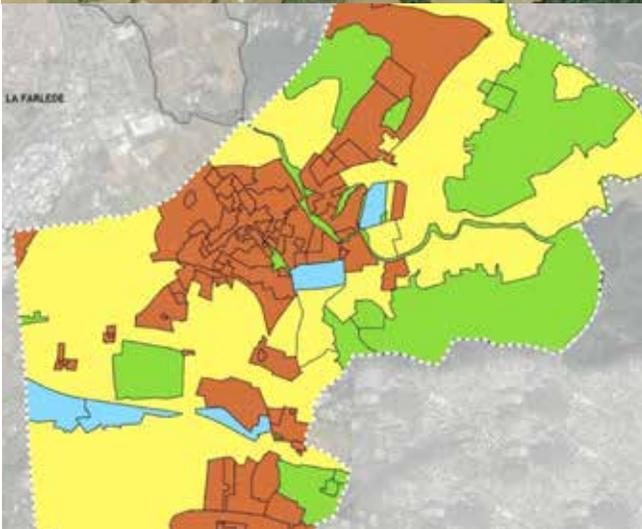
| PLU en vigueur à ce jour |           |   |                                   |
|--------------------------|-----------|---|-----------------------------------|
| SIGLE ZONE               | CATÉGORIE | LIEUDIT                                 | VOCATION PRINCIPALE               |
| <b>1AUa</b>              | <b>R</b>  | Gavary                                  | Activités économiques             |
| <b>1AUe</b>              | <b>R</b>  | Les Avocats                             | Pôle tertiaire (CDG, Gendarmerie) |
| <b>1AUh</b>              | <b>R</b>  | La Gensolenne                           | Habitat                           |
| <b>1AUs</b>              | <b>R</b>  | La Bastidette                           | Pôle de services                  |
| <b>2AUa</b>              | <b>S</b>  | Saint Augustin-Le Chemin Long, La Giavy | Activités économiques             |
| <b>2AUh</b>              | <b>S</b>  | Les Cougourdons                         | Habitat                           |
| <b>2AUm</b>              | <b>S</b>  | Les Longues                             | Habitat                           |



<sup>1</sup> Sigle « AU » : désigne les zones à urbaniser.

<sup>2</sup> Sigle « NA » : désigne les zones d'urbanisation future.

<sup>3</sup> POS : Plan d'Occupation des Sols.



Les zones 1AUh, 1AUe, 2AUh et 2AUm du PLU en vigueur à ce jour (La Gensolenne, La Bastidette, Les Cougourdons et Les Longues)  
 Source : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Dans le projet de révision du PLU, les objectifs de la collectivité au sujet des zones à urbaniser (« AU ») précitées sont les suivants :

- Passer en zone urbaine (sigle « U ») les zones qui sont dorénavant équipées en voiries et réseaux et pour certaines construites.

| Projet de révision du PLU : évolution vers la zone « U » (urbaine) |            |                 |                                   |   |
|--|------------|-----------------|-----------------------------------|---|
| AVANT  | APRES      | LIEUDIT         | VOCATION PRINCIPALE               | MOTIFS DE L'ÉVOLUTION                         |
| 1AUa   | UZ         | Gavary (sud)    | Activités économiques             | Zones aménagées et construites                |
| 1AUe   | UZs        | Les Avocats     | Pôle tertiaire (CDG, Gendarmerie) |   |
| 1AUh   | UCh,<br>UD | Les Cougourdons | Habitat / Hébergement             | Zone dorénavant équipée en voiries et réseaux |

- Classer en zone agricole (sigle « A ») la propriété communale de La Gensolenne.

| Projet de révision du PLU : évolution vers la zone « A » (agricole) |       |               |                |   |
|---|-------|---------------|----------------|---|
| AVANT   | APRES | LIEUDIT       | VOCATION AVANT | ÉVOLUTION DANS LA RÉVISION DU PLU             |
| 1AUh  | A     | La Gensolenne | Habitat        | Retour en zone agricole (propriété communale) |

- Ouvrir à l'urbanisation (sigle « AUC ») les zones encore insuffisamment équipées en voiries et réseaux, dont l'aménagement pourrait être planifié (selon un échéancier à préciser dans les OAP - orientations d'aménagement et de programmation - du PLU révisé)

## Concertation publique dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Crau

### Information en continu Concertation publique liée à la révision générale du PLU de La Crau

| Projet de révision du PLU : évolution vers une zone « AU » (à urbaniser) réglementée |                           |   |                                   |   |
|--|---------------------------|---|-----------------------------------|---|
| AVANT  | APRES                     | LIEUDIT   | VOCATION PRINCIPALE               | OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU   |
| 1AU <sub>s</sub>   | AUC <sub>s</sub>          | La Bastidette                                   | Pôle de services                  | Constituer un pôle de services dans la continuité du centre urbain  |
| 2AU <sub>a</sub>   | AUCa1,<br>AUCa2,<br>AUCa3 | Saint Augustin -<br>Le Chemin Long,<br>La Giavy | Activités économiques et services | Offrir des capacités nouvelles en foncier d'activités et de services ; rééquilibrer habitat / activités / emploi sur le territoire communal |
| 2AU <sub>m</sub>   | AUC <sub>h</sub>          | Les Longues                                     | Habitat                           | Planifier des capacités nouvelles en foncier pour l'habitat (zone réservée à cette fin dès le premier POS de 1976)                          |

La concertation publique relative à la révision du PLU se poursuit. Retrouvez toutes les informations :

✓ sur la page internet dédiée, via le lien : [http://www.villedelacrau.fr/laville\\_PLU\\_revision.html](http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html)

✓ en Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 04.94.01.56.84. Le dossier est également tenu à la disposition du public à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Faites parvenir à la Métropole vos requêtes ou observations, le cas échéant, par l'un des moyens suivants :

✓ Sur le registre mis à disposition en mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;

✓ Par courrier (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse postale de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel ([mtpm.plu@metropoletpm.fr](mailto:mtpm.plu@metropoletpm.fr)), en précisant l'objet : « révision du PLU de La Crau ».

Dans la révision du PLU, toujours à l'étude, l'intention de la collectivité est de maintenir l'enveloppe urbanisable, afin de mettre en œuvre les choix effectués dans les documents d'urbanisme successifs. Ces espaces urbanisables sont préexistants à la révision du PLU.

| SIGLE ZONE             |                         | LIEUDIT<br>VOCATION PRINCIPALE                                 | DATE DE CRÉATION DE LA ZONE<br>DANS LE DOCUMENT D'URBANISME<br>(POS/PLU)                 |
|------------------------|-------------------------|--|--|
| AVANT (PLU EN VIGUEUR) | APRES (RÉVISION DU PLU) |  |  |
| 1AU <sub>s</sub>       | AUC <sub>s</sub>        | La Bastidette<br>Vocation : pôle de services                   | <b>PLU approuvé le 21/12/2012</b>  |
| 2AU <sub>a</sub>       | AUCa1                   | Saint Augustin<br>Vocation : activités économiques et services | <b>PLU approuvé le 26/09/2007,<br/>zone confirmée dans le PLU approuvé le 21/12/2012</b> |
|                        | AUCa2                   | Le Chemin Long<br>Vocation : activités économiques et services | <b>POS approuvé le 02/02/2000</b>  |
|                        | AUCa3                   | La Giavy<br>Vocation : activités économiques et services       | <b>PLU approuvé le 21/12/2012</b>  |
| 2AU <sub>m</sub>       | AUC <sub>h</sub>        | Les Longues<br>Vocation : habitat                              | <b>Depuis le 1<sup>er</sup> POS approuvé par arrêté préfectoral du 05/01/1976</b>        |

NB : La révision du PLU se poursuit. Les éléments présentés dans cet article sont encore susceptibles d'évolution.

## LES GRANDES EXPOS À NE PAS MANQUER !

Début de printemps prometteur avec de grandes expositions à ne pas manquer sur le territoire de notre Métropole !

À LA SEYNE-SUR-MER, LA VILLA TAMARIS accueille jusqu'au 5 mai, l'exposition « **LORSQUE LA PHOTO RACONTE LE MONDE** » de **PASCAL MAITRE**, grand reporter qui vous emmènera de l'Afghanistan à l'Afrique. Une réalité sublimée au plus près du public.

À TOULON du 9 mars au 27 avril, l'HÔTEL DES ARTS reflète la spontanéité de l'artiste **NATHALIE DU PASQUIER** au travers de l'exposition « **ARRANGEMENTS 1993-2023** », composée de dessins dans des techniques et des formats variés, présentés sans cadre. Pleine de surprises dessinées sur les murs, cette exposition vous invite à créer une expérience visuelle unique et parallèle aux images.

À HYÈRES du 9 mars au 12 mai, LA VILLA NOAILLES reçoit l'exposition de **JACQUES ROUGERIE**, « **HABITER LA MER** ». Cette exposition traite de ce que fait la mer à l'architecture. Ces œuvres vous feront flotter en créant une fiction scientifique où les humains vivent une vie liquide, tout en restant en harmonie avec la biodiversité marine.

Et dans le **CADRE DES FESTIVITES DU CENTENAIRE DE LA VILLA NOAILLES** jusqu'au 5 mai, vous pourrez venir admirer les œuvres de collections prestigieuses de **MARIE LAURE DE NOAILLES**, célèbre mécène renommée et icône de mode et artiste.



## LA MÉTROPOLE TPM SOUTIENT LES CHAMPIONS DE KITESURF

Le 2 février, Axel Mazella et Lauriane Nolot ont signé la convention de soutien aux athlètes avec la Métropole TPM. Tous deux champions internationaux dans leur discipline - le kitesurf – et licenciés à Hyères, ils sont soutenus par TPM depuis 2015 pour Axel Mazella et 2021 pour Lauriane Nolot. Ambassadeurs TPM, la Métropole les accompagne dans leur préparation aux Jeux Olympiques 2024. Les deux champions, mis à l'honneur par le président de TPM et maire d'Hyères Jean-Pierre Giran, sont « *fiers d'être hyérois, car il y a les plus beaux spots de kite sur notre littoral, qui font rêver beaucoup d'athlètes* ». Des sites exceptionnels, des entraîneurs de haut niveau et des manifestations nautiques incroyables font en effet la richesse de l'écosystème du bassin de navigation hyérois.



## TPM MISE SUR LE MÉCÉNAT PRIVÉ

La Métropole TPM est à la recherche de partenaires financiers pour mener des projets d'intérêt général sur son territoire. En parallèle des financements publics (Europe, État, Région, Département...), elle lance un appel aux entreprises et/ou particuliers intéressés par des actions de mécénat. Objectif : être soutenue dans la réalisation de ces cinq opérations d'intérêt général.

- Valorisation et ouverture au public du Salin des Pesquiers à Hyères
- Création de nouveaux équipements au Vallon du Soleil à La Crau
- Rénovation de l'Opéra de Toulon
- Construction de la capitainerie du port de Toulon
- Rénovation de l'Hôtel des Arts à Toulon

Soutiens financiers, aides en nature ou encore mises à disposition de compétences, plusieurs possibilités existent avec réductions fiscales et contreparties à la clef.

Plus d'infos : [www.metropletpm.fr](http://www.metropletpm.fr) / Entreprendre et se former

# ESPACE D'EXPRESSION

## ENSEMBLE POUR LA CRAU

Courrier : boîte aux lettres devant la mairie

Lors de la cérémonie des vœux de notre maire, les absences des maires d'Hyères (Président de MTPM) et de Toulon ont été remarquées. En relation avec l'affaire des cliniques ?

Par ailleurs, notre maire a prononcé une phrase (peut-être dans l'euphorie, mais hélas confirmée dans le bulletin) : « mise en détention préventive des individus fichés ». Pour les attentats terroristes, faire exécuter les OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) décidées par la justice, nous y souscrivons pleinement. Mais mettre en prison une personne qui n'a rien fait d'illicite (sinon il y serait déjà, en prison !), sur la seule foi de soupçons... Attention ! Les lois arbitraires peuvent être tragiquement mal utilisées par des gouvernants à l'idéologie nauséabonde.

Le Maire s'est à nouveau et longuement exprimé sur le projet du nouvel établissement de santé à La Crau, en rappelant les divergences qui l'opposent au président de MTPM et à la maire de Toulon. Trop peu d'élus de TPM expriment des avis, pour ou contre ce projet. Pour nous, l'intérêt général doit primer, basé sur les bénéfices pour la santé dans nos territoires, et non sur des considérations politiciennes ou commerciales. Il devient impératif que les autorités médicales (ARS) et les praticiens des cliniques concernées (pas facile pour eux de se positionner face aux patrons qui les financent !) expriment un avis basé sur un diagnostic d'opportunité et de plus-value médicales. Ensuite, un vote à bulletins secrets des élus de TPM pourrait clarifier la position de la métropole. Définitivement ?

Par contre, si la métropole (ce que nie son président) utilise le blocage de la révision de notre PLU pour empêcher ce projet, c'est un acte inadmissible, politiquement condamnable, préjudiciable à nos concitoyens. Faut-il alors quitter TPM dont on nous a tant vanté les avantages ?...

Enfin, dans la liste des projets en cours ou à venir, pas de surprise. Mais, même après la fin des travaux sur l'avenue de La Libération, on ne connaît toujours pas la justification de cette grande campagne de rachat des maisons de village et de l'ancienne cave Gaspérini. Des pressions à la vente douloureuses pour les propriétaires, aggravées par cette rétention d'information. Connaitrons-nous enfin ce projet avant le retour des hirondelles ? « Quand il y a du flou, c'est qu'il y a un loup » !

**Vos élus : Maguy Fache - Jean Codomier**



## DON DU SANG

Notez la date de la prochaine collecte de sang prévue en mars :

**VENREDI 29 MARS 2024**

**De 15h à 19h30**

**Espace Culturel Jean-Paul MAURRIC**

Les collectes sont organisées dans le strict respect des consignes sanitaires. Vous pourrez au préalable prendre rendez-vous sur le site internet <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

### + d'Infos :

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles

Mail : [adsblacrau83@gmail.com](mailto:adsblacrau83@gmail.com)

Site internet : <http://sites.google.com/site/adsblacrau>

## PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

MARS / AVRIL

| ZONES   | MARS                     | AVRIL       |
|---|--------------------------|-------------|
| <b>ZONE 1 :</b><br>Parc de La Moutonne / L'Estagnol / L'Estalle   | Lundi 4                  | Mercredi 3  |
| <b>ZONE 2 :</b><br>La Pie / La Durande / La Haute-Durande   | Mardi 5                  | Mardi 2     |
| <b>ZONE 3 :</b><br>Centre La Moutonne / La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite   | Jeudi 7                  | Jeudi 4     |
| <b>ZONE 4 :</b><br>La Giavy / Les Vannes / Terre Noire  | Vendredi 1 <sup>er</sup> | Vendredi 5  |
| <b>ZONE 5 :</b><br>Les Cougourdons / Clairval / La Ruytèle / Tamagnon   | Lundi 11                 | Lundi 8     |
| <b>ZONE 6 :</b><br>Le Petit Tamagnon Les Pious  | Mardi 12                 | Mardi 9     |
| <b>ZONE 7 :</b><br>Rocade de l'Europe / Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres  | Jeudi 14                 | Jeudi 11    |
| <b>ZONE 8 :</b><br>Les Arquets Sud / Les Levades / Les Goys Fourmiers Les Avocats / Gavarry   | Vendredi 8               | Vendredi 12 |
| <b>ZONE 9 :</b><br>Les Arquets Nord / Les Maunières / Jean Toucas 1 <sup>ère</sup> DFL / 22 <sup>ème</sup> BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges | Lundi 18                 | Lundi 15    |
| <b>ZONE 10 :</b><br>Les Escudiers   | Mardi 19                 | Mardi 16    |
| <b>ZONE 11 :</b><br>Les Meissonniers  | Jeudi 21                 | Jeudi 18    |
| <b>ZONE 12 :</b><br>Les Longues / Notre-Dame / La Mondrive  | Vendredi 15              | Vendredi 19 |
| <b>ZONE 13 :</b><br>La Gensolenne / La Grassette / La Bastidette / Le Mont-Redon  | Lundi 25                 | Lundi 22    |
| <b>ZONE 14 :</b><br>La Monache / Les Sauvans / Le Collet Long   | Mardi 26                 | Mardi 23    |
| <b>ZONE 15 :</b><br>Le Vallon du Soleil Les Martins   | Jeudi 28                 | Jeudi 25    |
| <b>ZONE 16 :</b><br>Maraval / Montbel   | Vendredi 22              | Vendredi 26 |

### + D'INFOS

- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert «Allo Mairie» : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles et le plan détaillé de chaque zone sont sur le site [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr), rubrique «Démarches / Environnement»

# Les infos du



## MERCREDIS & VACANCES

### MERCREDIS 5<sup>ème</sup> PÉRIODE

Du mercredi 15 mai 2024  
Au mercredi 3 juillet 2024

### VACANCES DE PRINTEMPS

Du lundi 22 avril 2024  
au vendredi 3 mai 2024

### Faire vos réservations :

Du mardi 26 mars au vendredi 5 avril 2024

### Pour effectuer vos confirmations et paiements :

Du mardi 9 au dimanche 14 avril 2024

### Les inscriptions seront ouvertes à partir du mardi 26 mars 2024 :

- sur l'espace famille (après le 5 avril, l'Espace Famille sera désactivé)
- sur le site internet [www.jis-lacrau.com](http://www.jis-lacrau.com) (formulaire d'inscription téléchargeable)
- à l'accueil du JIS (formulaire d'inscription à compléter)

## EN IMAGES



### Accueil de loisirs des Mercredis

Depuis plusieurs mois, le JIS et l'EEAP des Myosotis de La Crau, organisent des échanges réguliers. Ces temps de rencontre privilégiés, permettent aux enfants de partager des activités de loisirs diverses. (En photo, rencontre du mercredi 31 janvier)

### Activités Pause Méridienne

Depuis le mois de septembre 2022, la commune a demandé au JIS de proposer aux enfants demi-pensionnaires, deux activités récréatives sur les 4 écoles élémentaires, de 11h30 à 13h30. Les plannings des activités sont affichés devant chaque école et ils se renouvellent toutes les 6 à 7 semaines. Ils sont également accessibles depuis notre site internet.



## BILLETTERIE

Accessible à tous, adhérents et non adhérents

|                            |        |
|----------------------------|--------|
| Cinéma Olbia.....          | 6,50€  |
| Cinéma Pathé La Garde..... | 10,50€ |

### Accrobranche ECOPARK ADVENTURES La Castille

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| A partir de 1,10m.....           | 13,50€ |
| A partir de 1,30m.....           | 20,50€ |
| Mini-parc à partir de 2 ans..... | 6,00€  |

Réservation conseillée :

Tel 07.60.29.67.89 ou [ecopark-adventures.com](http://ecopark-adventures.com)

# C'EST NOUVEAU



Fin janvier, l'association a mis en ligne son nouveau site internet : <https://www.jis-lacrau.com>. Sa conception a été confiée à un professionnel qui est également parent/adhérent au JIS. C'est en tant qu'utilisateur que ce parent a réalisé ce site qui se veut plus intuitif et plus simple d'utilisation que le précédent. N'hésitez pas à nous adresser vos impressions en utilisant le formulaire de contact

## OFFRES D'EMPLOI

## LE JIS RECRUTE !

### SAISON 2023 / 2024

**Pour les accueils périscolaires**  
(matin - soir et mercredi)  
contrat à temps partiel

**Pour les vacances**  
(contrat occasionnel)

Titulaire du BAFD, BAFA, CAP Petite Enfance ou autres diplômes dans l'animation ou équivalent

Déposez votre CV et lettre de motivation (Si vous candidatez pour les vacances, indiquez vos disponibilités) à l'accueil du JIS :

« Espace pluriel » - Bd de la République  
83260 La Crau

Ou envoyez un mail à : [association@jis-lacrau.com](mailto:association@jis-lacrau.com)

## CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94

Email : [association@jis-lacrau.com](mailto:association@jis-lacrau.com)

Retrouvez nos informations sur le site internet : [www.jis-lacrau.com](http://www.jis-lacrau.com)

### Horaires d'ouverture de l'accueil administratif

Mardi, Jeudi et Vendredi : de 14h à 18h  
Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h



### Du vendredi 1<sup>er</sup> au vendredi 29 Exposition de l'Atelier Couleurs du CCSC

Bibliothèque Jean d'Ormesson

**Horaires :** lundi et mercredi - 9h/12h et 14h/18h, vendredi - 14h/18h et samedi 9h/12h

14 peintres amateurs de l'Atelier Couleurs du Cercle Culturel Social Craurois vous présenteront leurs œuvres, dans tous styles de peinture. Entrée libre.



### Samedi 2 et dimanche 3 Convention de Tatouage « Tattoo in Toulon »

Espace Culturel Maurric

**Horaires :** de 10h à 22h le samedi 2, et de 10h à 21h le dimanche 3.

Une quarantaine de tatoueurs venus des quatre coins de France et de l'International seront présents pour cette édition 2024 de la convention de tatouage organisée par l'association « Tatto In Toulon ».

**Au programme :** tatoueurs, concerts, boutiques, stands articles vintage, foodtrucks, et nombreuses animations

**Tarif :** 6 € pour la journée, 10 € le forfait week-end (gratuit pour les moins de 14 ans)

**Infos :** Facebook/Tattoo IN Toulon  
Instagram/tattoo.in.toulon



### Dimanche 10 Salon des Armes Anciennes et Militaria (8<sup>ème</sup> édition)

Espace Culturel Maurric de 9h à 17h

Nombreux exposants d'armes anciennes d'exception et d'objets militaires de toutes époques

Présence des associations ACSPMG (Histoire et Patrimoine de la Gendarmerie), Août 44 et Provence 44.

Buvette et restauration sur place

Organisé par l'association BFURBLUM

Événementiel

**Entrée :** 5 €

**Infos :** 06.46.85.24.07



### Mardi 12 Goûter dansant du CCAS

« Fête des Grands-Mères »

Espace Culturel Maurric - 14h30

Animation réservée aux Seniors de 60 ans et plus  
Gratuit pour les Craurois et 8 € pour les habitants hors commune

**Inscriptions uniquement sur place :**

les matins du lundi au jeudi, à l'Office de Tourisme  
**Infos :** 06.49.51.02.22



### Vendredi 15 Atelier Yoga du CCAS

Foyer des Anciens de 9h30 à 10h30

Réservé aux Seniors craurois de 60 ans et plus  
Séance gratuite - Places limitées

**Inscriptions uniquement sur place :** les matins du lundi au jeudi, à l'Office de Tourisme

**Infos :** 06.49.51.02.22



### Samedi 16 Carnaval de La Crau

Rdv au Parc du Béal à partir de 14h30

Préparez vos plus beaux déguisements ! De nombreuses animations festives seront proposées tout au long de l'après-midi : musique, danse, jeux, ateliers... A noter parmi les temps forts, la parade en centre-ville et le procès du Caramantran qui sera brûlé en place publique !



### Vendredi 22 Sortie déjeuner-spectacle du CCAS au Domaine Le Billardier (Tourves)

Sortie journée réservée aux Seniors de 60 ans et plus, avec repas (agneau à la broche) et spectacle Cabaret.

**Tarif :** 60 € par personne

**Inscriptions uniquement sur place :**

les matins du lundi au jeudi, à l'Office de Tourisme  
**Infos :** 06.49.51.02.22



### Samedi 23 Soirée Latino SBK

Espace Culturel Maurric - 19h

Soirée proposée par le Comité Officiel des Fêtes de La Crau et l'association « Les Z'Acraudanse ». Venez profiter de cours de danses latines ouverts à tous niveaux, débutants à confirmés :

De 19h30 à 20h30 : Cours de Kizomba avec Fabien et Elsa

De 20h30 à 21h30 : Cours de Bachata avec Cyril et Maeva

Puis, soirée dansante pour tous. Ambiance

« caliente » garantie !

**Tarif** : 10 € par personne (pas de réservation)  
Buvette et petite restauration sur place en supplément. **Infos** : 06.66.65.90.35 / leszacrau-danse@gmail.com



### Mardi 26 Loto du CCAS

Espace Culturel Maurric - 14h30  
Réservé aux Seniors de 60 ans et plus  
5 € les 3 cartons, 10 € les 7 cartons

**Lots à gagner** : bons d'achat chez les commerçants craoïsis

**Inscriptions uniquement sur place** :  
les matins du lundi au jeudi, à l'Office de Tourisme  
**Infos** : 06.49.51.02.22



### Vendredi 29 Collecte de sang

Espace Culturel Maurric de 15h à 19h30



### Vendredi 29 Scène ouverte

Auditorium de l'Ecole de Musique - 21h  
**Infos** : 04.94.66.05.87



### Samedi 30 Chasse aux Oeufs

Parc du Béal de 10h à 12h  
Animation gratuite proposée aux enfants de 2 à 10 ans, sous forme d'un grand jeu : gagnez vos œufs de Pâques en trouvant le mot mystère, grâce aux indices cachés dans le parc !  
Attention ! Places limitées

**Inscription obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> mars sur [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr)**



## À PRÉVOIR POUR

AVRIL 2024



### Samedi 6 Vide Dressing

Espace Culturel Maurric de 9h à 17h  
Organisé par le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles des Employés Municipaux (COSCEM)  
Entrée libre

#### **Tarif exposants** :

10 € par table (2 tables maximum)

**Inscriptions** : Lors des permanences du COSCEM en Mairie, le mercredi de 9h à 11h30

**Infos** : 07.67.78.80.58

[coscem.lacrau@gmail.com](mailto:coscem.lacrau@gmail.com)



### Vendredi 12 Sortie du CCAS à Grasse

Sortie journée réservée aux Seniors de 60 ans et plus, avec visite guidée de la parfumerie Fragonard, déjeuner au restaurant et découverte des spécialités de la Confiserie Florian de Tourrettes

**Tarif** : 59 € par personne

**Inscriptions uniquement sur place** :

les matins du lundi au jeudi, à l'Office de Tourisme

**Infos** : 06.49.51.02.22



### Vendredi 12 Concert de l'Ecole de Musique

Auditorium de l'Ecole de Musique - 21h

Entrée gratuite sur réservation au 04.94.66.05.87



### Samedi 13 Gala de Boxe TRT17

(Trophée Rémi TELANI 17<sup>ème</sup> édition)

Espace Culturel Maurric – 19h

(combats à partir de 20h)

12 combats : juniors, classe B, classe A et Pros en Kick-Boxing et K1 Rules. Démonstrations des enfants du club. Chorégraphies et démonstrations du Studio Attitude.

Buvette et restauration sur place

**Tarif** : 15 €

## Naissances

Gabyn DE REGIBUS  
Anaya SOTTIL MAZOUZ  
Marceau ROUSSEAU  
Camille LAURENT  
Giulia PAVEC  
Flavie DURAND  
Roxane LAENNEC BARTOLOMEI  
Charlie AYASSE  
Jade LORIN  
Tess MAZZARA  
Jules FOIN  
Nina TOLODZIECKI

## Décès

Pascale WYDTS  
Florence DA MOTA épouse GUY  
Regis DAUMAS  
Henri THOMÉ  
Alberte DOLONNE veuve AUGIER  
Jean-Marie ROSSI  
Marie-Joséphine ROCHARD veuve BERTAUD  
Raymond MONTISCI  
Mohamadi ZARIOH  
Houari BENIDDER  
Daniel LE ROY  
Robert FRANZINI  
Colette GRANDJEAN  
Henri PARMENTIER  
Guy RAVEL  
Jacqueline PALAZY veuve MÉNARD  
Colette BIGOT veuve MILIANI  
Jeannine MORHS veuve TCHOURBAKOFF  
Julien CLERICI  
Yvette BARLET veuve TOULOUZAN

## PERMANENCE RÉSEAU MISTRAL

**Présence de l'agence mobile du Réseau Mistral sur le marché de La Crau** (Place Victor Hugo, devant l'église), **le mercredi 27 mars 2024**, de 8h30 à 11h45 (achat et renouvellement des titres de transport, renseignements horaires et itinéraires, abonnements, etc).

## RAPPEL : Sortie scolaire du Ski Club

La dernière sortie scolaire de la saison du Ski Club de La Crau aura lieu le samedi 23 mars 2024 à Isola 2000 (ou autre station en fonction des conditions d'enneigement). Pour rappel, cette journée de ski est réservée aux jeunes craurois scolarisés du CM1 à la 3<sup>ème</sup>.

**Tarif** : 48 € comprenant le transport, le repas chaud du midi, le forfait, l'assurance, la location du matériel (skis, chaussures et casque), l'encadrement par des moniteurs fédéraux de ski toute la journée et les accompagnateurs.

**Inscriptions** : les lundi 18, mardi 19 et jeudi 21 mars 2024, au bureau du Ski Club situé au Gymnase du Fenouillet (Bureau n°6, 1<sup>er</sup> étage), de 17h à 19h,

**Infos** : 06.87.76.81.98 / skiclublacrau@gmail.com

## VOUS AVEZ BIENTÔT 16 ANS : Pensez au recensement citoyen !

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Ils doivent effectuer cette obligation légale dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, afin d'effectuer par la suite la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC).

Les jeunes concernés, ou leur représentant légal, doivent se rendre en Mairie (Service Citoyenneté), munis d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et du livret de famille des parents.

Ils recevront une attestation de recensement qui est à conserver précieusement puisque requise pour l'inscription à différents examens ou concours avant l'âge de 18 ans (BEP, Baccalauréat, conduite accompagnée par exemple).

Ajoutons que cette démarche permet ultérieurement l'inscription automatique sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, d'où l'importance de bien l'effectuer dans les délais...

**Infos** : Service Citoyenneté – 04.94.01.56.80  
Et sur le site internet [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Nous vous rappelons que la campagne des inscriptions pour l'année scolaire 2024/2025 est ouverte depuis le mois de janvier.

### Sont concernés :

- ✓ Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021, entrant en Petite Section de maternelle ;
- ✓ Les nouveaux arrivants sur la Commune ;
- ✓ Les enfants actuellement scolarisés en Grande Section de maternelle à La Crau et entrant en CP.

### Les inscriptions se font en ligne via l'Espace Famille :

[www.espace-citoyens.net/villedelacrau](http://www.espace-citoyens.net/villedelacrau).

Si vous possédez déjà un espace personnel et si votre demande concerne un nouvel enfant, pensez à créer votre dossier en cliquant sur « MON ENTOURAGE ».

Si vous ne possédez pas encore d'espace personnel, rendez-vous sur l'Espace Famille pour créer votre compte (vous pouvez utiliser le QR Code ci-dessous).



Accompagnement personnalisé pour vos démarches administratives ...

**France Services**  
Proche de vous au quotidien

### Réception de préférence sur rendez-vous

**Adresse** : Espace Pluriel Jean Natte  
**Tel** : 04.94.01.46.57  
**Mail** : [fs-lacrau@ccmpm.fr](mailto:fs-lacrau@ccmpm.fr)

## SOYEZ ACTEUR DE VOTRE CADRE DE VIE AVEC L'APPLICATION CITOYENNE

ACCIDENT - DEGRADATION  
DECHETS - ANIMAL ERRANT  
VOIRIE / ESPACES VERTS -  
INCENDIE / INONDATION  
CAMBRIOLAGE - TAPAGE



Télécharger dans l'App Store DISPONIBLE SUR Google Play

## LES BONS NUMÉROS

**Mairie** : 04.94.01.56.80  
Télécopie : 04.94.01.56.83  
E-mail : [mairie@villedelacrau.fr](mailto:mairie@villedelacrau.fr)

**Allo Mairie !** : 0 800 00 30 24

**Police Municipale** : 04.94.01.56.81

**Gendarmerie** :  
**17** (urgence)  
**04.94.12.15.70** (brigade de Hyères)

**Pompiers** : 18

**SAMU** : 15

**Pharmacies de garde** : 3237

**Dentistes de garde** : 0 892 566 766

**SOS Médecin** : 04.94.14.33.33

**Suite de l'entretien avec Jacqueline LESOSTRI, Jean-Jacques et ses deux frères, Philippe et Thierry qui ont repris l'exploitation agricole de leur père. L'article du mois dernier s'achevait sur la nécessité de faire creuser un forage dans leur propriété pour pallier le manque d'eau destinée à l'irrigation, la question étant d'en déterminer l'emplacement et la profondeur à laquelle se trouvait l'eau.**

Nous avons alors sollicité un de nos oncles, Marius IMBERT, qui possédait le don de sourcier, talent qui incitait de nombreuses personnes à s'adresser à lui. Parfois il se rendait sur place, d'autres fois certains lui amenaient un croquis de leur terrain sur lequel il leur indiquait précisément la présence d'eau, sans se tromper à l'aide d'un pendule. Après avoir localisé l'endroit précis, il estimait la profondeur à laquelle se trouvait l'eau en posant une pièce de monnaie dans sa main, puis une deuxième, puis une autre, et ainsi de suite. Lorsque le pendule s'immobilisait, le nombre de pièces lui indiquait le nombre de mètres auquel le forage ou le puits fournirait de l'eau. Marius est venu chez nous avec sa baguette de coudrier, a cherché devant la maison « Là, il n'y a rien... Là non plus », puis a trouvé une veine de l'autre côté du terrain. Le forage, réalisé à l'emplacement et à la profondeur désignés, nous a permis de remplir un grand bassin de 100 m<sup>3</sup> que nous venions de faire construire.

La présence de l'eau, offrant de nouvelles possibilités d'irrigation, a largement modifié le paysage agricole en permettant la pratique de nouvelles cultures. Puis, l'arrivée des rapatriés d'Algérie dans les années 1960 y a également contribué, car ces personnes qui avaient dû laisser tous leurs biens de l'autre côté de la Méditerranée, ont été aidées à la fois par l'Etat et par une banque, le Crédit Agricole, qui ont financé leur installation. Pour ne pas faire de favoritisme, les agriculteurs locaux ont également reçu une aide, ce qui leur a permis de réaliser la construction de serres, renvoyant au passé les protections en paillasons de bruyères, et offrant plus d'efficacité que les tunnels recouverts de films plastiques. A La Moutonne, nous avons des tunnels et des serres dans lesquels nous cultivions des oëillettes et, plus tard, des roses. Sans l'eau et les serres, nous aurions eu des champs de vignes et d'oliviers.

Nous avons remarqué que de nombreuses personnes s'imaginent que La Moutonne est une commune à part entière. Ce n'est pas le cas, évidemment, mais nous nous sommes long-

temps sentis plus proches de Carqueiranne que de La Crau, d'abord parce qu'il était plus facile de s'y rendre, par exemple pour acheter les produits que nous ne trouvions pas chez les commerçants du hameau. La distance entre La Moutonne et La Crau est certes inférieure, mais la difficulté de s'y rendre était en grande partie due à la route nationale. Il faut la traverser à Gavarry, en empruntant le pont qui enjambe la ligne de chemin de fer, puis couper l'autre voie de circulation pour prendre la route des Avocats. Ce carrefour a toujours été très dangereux, car l'endroit n'était pas sécurisé comme il l'est actuellement par la création du rond-point et des aménagements qui séparent les voies. Même si la circulation était

moins dense à l'époque, les gens roulaient plus vite, les automobiles ne possédaient pas de ceintures de sécurité et encore moins d'airbags, et de nombreux et graves accidents s'y produisaient. Il faut quand-même reconnaître que la construction de ce pont, après la guerre, avait un peu amélioré la situation, puisqu'auparavant la route nationale traversait la voie de chemin de fer par un passage à niveau qui rendait l'endroit encore plus dangereux. Etrangement, c'est la création de l'autoroute, voici une trentaine d'années, qui nous a rapprochés de La Crau. La plus grande partie de la circulation, qui avait sérieusement augmenté, a alors emprunté l'autoroute, permettant à la nationale de retrouver une fréquentation acceptable.



*Toujours devant la ferme familiale posent, de gauche à droite, Marius IMBERT, la grand-mère LESOSTRI, Emilie IMBERT, deux personnes non identifiées, puis Adèle LESOSTRI née GUEIRARD, derrière la brouette, et enfin, appuyée à l'arbre, Victorine LESOSTRI née GUEIRARD.*

# AU MENU DE LA CANTINE elior

du 4 au 8 mars

## VACANCES D'HIVER (JIS)

### Lundi

- Galopin de veau grillé
- Petits pois
- Fondu Président
- Banane **BIO**

### Mardi

- Pâté de foie
- Omelette nature **BIO**
- Pommes de terre vapeur
- Yaourt aromatisé

### Mercredi *Menu végétarien*

- Chili végétarien
- Gouda
- Crème dessert chocolat **BIO**

### Judi

- Chou-fleur vinaigrette
- Nuggets de volaille
- Polenta au beurre
- Poire

### Vendredi

- Endives en salade
- Filet de colin meunière et citron
- Spaghettis
- Mousse au cacao

du 11 au 15 mars

### Lundi

- Carottes râpées **BIO**
- Moules à la crème
- Pommes frites
- Mousse au chocolat
- Fromage blanc \*

### Mardi *Menu végétarien*

- Friand au fromage
- Omelette **BIO**
- Petits pois
- Brie / Petit moulé ail et fines herbes \*
- Banane **BIO** / Pomme bicolore \*

### Mercredi *(JIS)*

- Salade verte, oeuif dur et croûtons
- Nuggets de volaille
- Macaroni
- Cocktail de fruits

### Judi

- Endives en salade et citron
- Gardane provençale
- Chou-fleur en gratin **BIO**
- Riz au lait **CHEF**

### Vendredi

- Betterave à la vinaigrette
- Calamars à l'armoricaine
- Riz pilaf **BIO**
- Yaourt fermier nature
- Fromage frais aux fruits \*
- Poire / Orange \*

du 18 au 22 mars

### Lundi

- Céleri à la vinaigrette
- Sauté de veau sauce provençale **LR**
- Carottes persillées
- Cantal / Edam \*
- Cake vanille **CHEF**

### Mardi

- Pavé de saumon au beurre blanc
- Penne
- Saint-Nectaire / Camembert \*
- Kiwi de l'Adour / Pomme golden \*

### Mercredi *(JIS)*

- Boulettes de boeuf au curry **VF**
- Riz créole
- Fraidou
- Banane

### Judi

- Melon vert
- Jambon blanc **LR**
- Gratin dauphinois **CHEF**
- Ile flottante / Flan chocolat \*

### Vendredi *Menu végétarien*

- ANIMATION "Cocorico des papilles"
- Bouillon de volaille aux vermicelles
  - Quenelles natures sauce béchamel
  - Epinards à la crème
  - Saint-Paulin / Croûte noire \*
  - Ananas **BIO** / Poire\*

du 25 au 29 mars

### Lundi

- Sauté de boeuf en estouffade
- Polenta au beurre
- Yaourt nature sucré **BIO**
- Fromage blanc \*
- Ananas **BIO** / Orange \*

### Mardi

- Concombre au maïs
- Cordon bleu
- Purée de carottes **CHEF**
- Emmental / Pavé 1/2 sel \*
- Brownie aux noix **CHEF**

### Mercredi *(JIS) Menu végétarien*

- Salade verte
- Pizza margherita
- Riz au lait **CHEF**

### Judi

- Taboulé **BIO**
- Rôti de dinde au jus **LR**
- Brocolis **BIO**
- Mimolette / Carré de l'est \*
- Banane **BIO** / Pomme bicolore \*

### Vendredi *Menu végétarien*

- Dhal de lentilles vertes et riz
- Fondu Président / Gouda \*
- Salade de fruits à la grenadine

**BIO** Produit Bio   
**LR** Label Rouge   
**VF** Viande / Volaille Origine France   
**CHEF** Recette du Chef

\* 2<sup>ème</sup> choix (Ecoles Elémentaires uniquement)

La liste des principaux allergènes présents dans les recettes est à votre disposition sur simple demande auprès du service Restauration Scolaire



Attention !  
Ces menus sont susceptibles de modifications en fonction des disponibilités des produits et des propositions des producteurs locaux